

Date de la convocation  
17.05.2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 26

L'an deux mille vingt trois  
le vingt quatre mai,  
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,  
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, M. RIGAULT, Adjoints ;  
M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay),  
M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme PINEAU,  
M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme VAUCELLE, Mme BONNET, Mme BAUDU-HASCOET, M. GANDIER, Mme TRAVOUILLOIN.

*Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à M. Philippe RIGAULT*

*Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER*

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Délibération en vue d'autoriser Monsieur le Maire de Loudun à intervenir en  
intervention volontaire devant la cour administrative d'appel de Bordeaux pour la  
requête déposée par l'association « Vol au Vent » contre la SAS Ceaux en Loudun  
Energies et SAS Joué Energies**

VU la délibération N° 2021.4.5 du Conseil Municipal de Loudun en date du 19 mai  
2021 exprimant un avis défavorable au projet de parc éolien à Ceaux en Loudun,

VU l'avis négatif exprimé lors de l'enquête publique,

Considérant les arrêtés préfectoraux N° 2023-DCPPAT/BE-002 et N° 2023-  
DCPPAT/BE-003 en date du 4 janvier 2023 portant refus des demandes déposées par  
les sociétés CEAUX EN LOUDUN ENERGIES et JOUÉ ENERGIES, d'installer et  
d'exploiter 2 parcs éoliens sur la commune de Ceaux en Loudun, dit Parc éolien de  
Ceaux en Loudun Nord et Parc éolien de Ceaux en Loudun Sud,

Considérant que l'association « Vol au Vent » a manifesté son opposition au  
projet et a décidé de déposer une requête contre la Société SAS Ceaux en Loudun  
Energies et la SAS Joué Energies,

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : **7. JUIN. 2023**.....

Publié le : **7. JUIN. 2023**.....

Notifié le : .....

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ réaffirme son opposition totale au projet éolien de Ceaux en Loudun porté par la SAS Ceaux en Loudun Energies et la SAS Joué Energies,
- ⇒ autorise Monsieur le Maire à intervenir en justice en intervention volontaire devant la cour administrative d'appel de Bordeaux pour la requête déposée par l'association « Vol au Vent » contre la SAS Ceaux en Loudun Energies et SAS Joué Energies.

La secrétaire de séance,  
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Joël DAZAS

